



# le travail

*du permanent*

17.3%

des

salariées

travaillent

à

temps

partiel

p.4

**le travail** du permanent :

Un aperçu hebdomadaire des questions qui intéressent les permanents de la CSN; rédigé et préparé en collaboration et coordonné par le service des recherches et le service de presse du journal **le travail** imprimé par la CSN, 1001 rue St-Denis, Montréal.

# LE BIG BUSINESS DÉTIENT LE POUVOIR AUX USA

A la suite des chiffres qu'il citait sur les grandes compagnies américaines dans son article publié le 1er décembre dernier dans "Le Devoir", Louis Wiznitzer soulignait qu'actuellement les "absorptions" de petites et moyennes industries par d'autres plus importantes se font d'un marché à l'autre et non plus dans une même industrie.

La majorité des "fusions" visent à la diversification des produits, des marchés. Borden, depuis 50 ans spécialisé dans la production de lait, vient d'acquérir une entreprise de produits chimiques. Le Thé Lipton a racheté Good Humor, l'empire des glaces. Hershey, fabricant de chocolat, entreprend la production de pâtes alimentaires. L'International Telegraph and Telephone a acheté la Hayes Furnace (acier), Aetna Finance (finances), Avis (location de voitures), ABC (chaîne de télévision), Hamilton Fund (assurances et bourse)!

On peut citer plusieurs autres exemples, mais ce qu'il faut retenir d'abord c'est que notamment, l'édition, les communications, le spectacle, la presse passent de plus en plus entre les mains d'entreprises industrielles et de sociétés financières.

Face à tout cela, le gouvernement américain ne fait rien : il s'est opposé à moins de 1% des "fusions"

effectuées cette année et détourne pudiquement les yeux, malgré l'existence des "lois anti-trust" lorsque, par exemple, General Motors, Ford et Chrysler produisent 95% des voitures du pays.

L'enquête anti-trust de feu le sénateur Estes Kefauver révéla pourtant quelques-uns des prodigieux abus commis par les entreprises géantes au détriment du public. Pour ne citer qu'un exemple : la "présidone", produit pharmaceutique, vendue par la "Shering Co." à \$170. pour 1000 comprimés alors que des entreprises de produits pharmaceutiques plus modestes offraient de la vendre \$11.79!

L'inertie du gouvernement s'explique d'abord par la persistance du mythe de "l'efficacité". Plus une entreprise est grande, plus, dit-on, elle produit "vite" et "moins cher". Leurs ressources leur permettraient, par ailleurs, de plus importantes découvertes de laboratoires. Plusieurs études viennent de démontrer qu'au contraire, des entreprises modestes et moyennes spécialisées dans la fabrication d'un seul produit, sont plus efficaces, plus audacieuses même, que les entreprises géantes et diversifiées.

L'absence d'opposition de la part du gouvernement au "nouveau gigantisme" s'explique surtout par les liens de plus en plus étroits qui le lient

au Big Business. Le président Johnson réunit et consulte fréquemment le National Business Council, créé de toutes pièces par Eisenhower et qui, du temps de Kennedy, avait sombré dans l'oubli. Par ailleurs Johnson a bourré ses ministères, son corps de conseillers, de businessmen et d'avocats du business.

Fréquemment, des informations confidentielles concernant la politique étrangère, qui ne sont pas transmises aux sénateurs et aux députés, le sont aux directeurs de la ITT, de Corning Glass, de Standard Oil, de United Fruit. Grâce à cette "nouvelle alliance" avec le gouvernement, le Big Business est en train de prendre le contrôle effectif d'une fraction de plus en plus importante de l'économie nationale et d'une façon qui est loin de servir l'intérêt public.

La fixation arbitraire de prix, la non-concurrence, aboutit à arracher un impôt de plus en plus élevé de la poche du consommateur. C'est en vain qu'au cours des 12 derniers mois, la Maison Blanche a fait appel "à la bonne volonté" du Business pour éviter les augmentations de prix. Si le gouvernement défend de moins en moins l'intérêt du public face aux entreprises géantes, c'est qu'il est en vérité moins "leur partenaire" qu'il n'est leur prisonnier.

# A Québec, un comité d'expansion économique

Donnant suite aux décisions de son congrès annuel, le Conseil Central des syndicats nationaux de Québec (CSN) a mis sur pied un comité d'expansion économique qui s'est donné pour tâche principale de sensibiliser la population de Québec et des comtés avironnants sur la situation extrêmement grave qui existe dans cette région au point de vue économique et social.

Les syndicats de Québec et des environs, qui représentent au-delà de 40,000 syndiqués, ont décidé de mener une vigoureuse campagne d'information pour faire prendre conscience à la population et l'éveiller aux problèmes économiques et sociaux.

Cette campagne a pour premier objectif d'inciter la population à exercer les pressions nécessaires et à formuler les remèdes appropriés pour que la région de Québec cesse d'être classée comme une région sous-développée.

Le comité mis sur pied à cette fin s'est tracé le

programme suivant :

1- Recueillir des données et des faits concrets et précis permettant de dresser un inventaire économique et social du Québec métropolitain et des comtés avironnants.

2- A l'aide de cet inventaire, formuler une politique d'action économique cohérente et réaliste et fixer des objectifs et des priorités.

3- Prendre contact avec les autres corps intermédiaires, chambres de commerce, bureau du Québec métropolitain et tout autre organisme intéressé au développement économique en vue d'engager une action commune.

4- En arriver à la création d'un conseil régional d'orientation et d'action économique représentatif des forces vives et dynamiques du Québec métropolitain et des comtés avironnants qui coordonnerait l'action et le développement économique régional et ferait une lutte acharnée à la pauvreté et au sous-développement sous toutes ses formes.

UN DEBAT ET

UN COLLOQUE SUR LA

MAIN-D'OEUVRE A QUEBEC,

LE 15 JANVIER

Pour faire suite aux décisions de son congrès annuel, le Conseil Central de Québec a mis sur pied récemment un comité de la Main-d'Oeuvre qui s'est donné pour fonction principale d'éveiller l'intérêt des membres aux problèmes de la politique de main-d'oeuvre.

Ce comité a préparé un colloque qui se tiendra à l'édifice du boulevard Charrest, le 15 janvier prochain. Les participants travailleront dans quatre ateliers différents dont les sujets d'étude sont : la politique fédérale de main-d'oeuvre, la politique provinciale de main-d'oeuvre, les problèmes d'assurance-chômage, l'intégration et la fermeture des bureaux, enfin, le rapport sur la main-d'oeuvre présenté au dernier congrès général par le confrère Robert Sauvé,

La journée se terminera par une assemblée publique à laquelle ont été invités nuls autres que Jean Marchand, ministre fédéral de la Main-d'Oeuvre et de l'Immigration, et Maurice Bellemare, ministre provincial du Travail, qui s'affronteront dans un débat et qui exposeront leur politique de main-d'oeuvre. A la suite de leur intervention, tous les participants seront invités à poser des questions aux deux invités, à faire des commentaires et des interventions.

## A L'OCCASION DE NOEL ET DU NOUVEL AN

Les membres de l'exécutif de la CSN offrent à tous les permanents et aux membres du Bureau Confédéral leurs meilleurs voeux à l'occasion de la fête de Noël et font le voeu que 1967 soit pour chacun une année de réussites et de succès dans les travaux qu'il entreprendra.

BONNE CHANCE ET BON SUCCES A TOUS !

Le comité exécutif par :  
Robert Sauvé, secrétaire général

# Le travail à temps partiel chez les femmes, au Canada

## Pourquoi les femmes travaillent-elles à temps partiel?

Les femmes qui travaillent à temps partiel se classent en 7 groupes environ.

- o les étudiantes qui ont besoin d'argent pour payer leurs études;
- o les femmes à la retraite qui ont besoin d'un revenu supplémentaire;
- o les personnes handicapées, spécialisées et expérimentées qui ne sont pas assez fortes pour travailler à plein temps;
- o les jeunes mariées, les veuves, les mères abandonnées qui n'ont pas de revenus suffisants;
- o les femmes dans la cinquantaine qui ont à leur charge un parent âgé ou un mari invalide;
- o celles à qui leur médecin a recommandé une occupation;
- o celles qui veulent se tenir au courant des développements dans un domaine particulier qu'elles ont étudié ou dans lequel elles ont déjà travaillé.

Salariées âgées de 15 ans et plus, selon l'occupation, le nombre et le pourcentage qui travaillent moins de 35 heures, et par heures ouvrées régulières chaque semaine, 1961

<u>Profession</u>	<u>Total*des saliariées</u>	<u>Moins de 35 heures par semaine</u>	
		<u>Nombre</u>	<u>Pourcentage</u>
Toutes professions	1,585,457	273,992	17.3
Professions de direction	24,308	2,140	8.8
Occupations Professionnelles et techniques	263,305	59,208	22.5
Employées de bureau	502,530	59,150	11.8
Vendeuses	133,284	44,447	33.4
Ménagères, filles de table, cuisinières et travailleuses assimilées.	273,830	54,651	20.0
Autres travailleuses des services	78,246	25,483	32.6
Travailleuses des transports et communications	37,404	5,588	14.9
Travailleuses dans l'agriculture	10,245	2,474	24.1
Boulangères, travailleuses dans les entreprises de conserves et de production des aliments	16,015	1,795	11.1
Tisseuses, tricoteuses et travailleuses assimilées	14,497	884	6.2
Couturières, dans la fourrure et autres travailleuses assimilées	74,060	6,650	8.9

\* Comprend les salariées qui n'ont pas déclaré d'heures ouvrées régulières.  
Source: Recensement du Canada, 1961, Volume III, partie III, tableau 24.

NOTA BENE : On peut trouver dans le numéro XIX, novembre 1966, du Bulletin du Bureau de la main-d'oeuvre féminine, publié par le Ministère du Travail fédéral, une intéressante étude sur la question du travail à temps partiel chez les femmes. Nous en reparlerons.